



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 mars 2024 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

\*\*\*\*\*

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-084**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2024.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-085**

#### **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 29 février 2024**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 29 février 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 29 février 2024.



### **RÉSOLUTION NO. 2024-086**

#### **Nomination de la mairesse suppléante**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame Arielle Beaudin soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle du 19 mars 2024 jusqu'à son remplacement ;

QUE cette dernière soit nommée substitut pour assister aux séances du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-087**

#### **Acquisition de rue – Emprise de la rue de la Vallée – art. 72 LCM**

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. 47-1) ;

ATTENDU QU'il est opportun de régulariser l'emprise de la rue de la Vallée ;

ATTENDU le plan cadastral parcellaire pour le lot 6 556 123, visant la création des lots 6 602 799 et 6 602 800, fait par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, numéro 8080 de ses minutes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le Service du greffe à entreprendre les procédures prévues à l'article 72 de la Loi en vue de régulariser l'emprise de la rue de la Vallée ;

QUE les frais de notaire soient à la charge de la Ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-088**

#### **Demande de représentations au gouvernement provincial – Modification du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, découlant de la *Loi sur la marine marchande*, prévoit à l'article 2, paragraphe 7 :

(7) Il est interdit d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive dans les eaux suivantes :

- a) les eaux situées en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta ;
- b) les fleuves, rivières et lacs situés en Colombie-Britannique ;
- c) la rivière Nitinat et le lac Nitinat, en amont de la barre Nitinat, en Colombie-Britannique ;
- d) les fleuves, rivières et lacs situés en Nouvelle-Écosse ;
- e) le lac Bras d'Or, en Nouvelle-Écosse, à l'intérieur d'une ligne tracée entre le cap Coffin Point et le cap Red Head dans le chenal Great Bras d'Or et l'extrémité intérieure du canal St. Peters.

ATTENDU QUE cette restriction ne s'applique pas aux plans d'eau du Québec ;

ATTENDU l'importance de protéger les rives au Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin que le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) soit modifié pour que le paragraphe 7 de l'article 2 inclue les cours d'eau du Québec

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-089**

**Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Golf/Vélo 2024 – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – 3 juin 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

#### **ACTIVITÉ**

Golf/Vélo 2024 – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut  
3 juin 2024, Club de golf Val-Morin

#### **COÛT**

300 \$/personne (Brunch, golf et cocktail dinatoire)  
300 \$/personne (Brunch, vélo et cocktail dinatoire)

## **MEMBRES DU CONSEIL**

M. Gaëtan Gagné (Golf)  
M. David Huggins-Daines (Vélo)

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-090**

#### **Appui à la Ville de Rivière-Rouge – Fermeture de l'urgence**

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge sollicite l'appui de toutes les municipalités membres des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides pour la supporter dans ses démarches judiciaires visant la contestation de la décision du CISSSL de fermer l'urgence entre 20 h et 8 h;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:                    M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
          Madame Arielle Beaudin  
          Monsieur Alexandre Laganière  
          Monsieur Jean-François Robillard  
          Monsieur Gaëtan Gagné  
          Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle appuie la Ville de Rivière-Rouge pour la soutenir dans ses démarches judiciaires sans contribution financière.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-091**

#### **Choix option – Contrat de collecte matières résiduelles (MRC)**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré compétence en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'appel d'offres 2024-01-GMR concernant la collecte des bacs roulants et transports des matières résiduelles (déchets, matières organiques et encombrants) a été lancé par la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE l'appel d'offres comprend plusieurs options, dont la collecte en camionnette (pick-up);

ATTENDU QUE la MRC veut connaître le choix de la Ville de Sainte-Adèle quant à la poursuite de la collecte en camionnette (pick-up) sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville connaît les prix soumis lors de l'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :            Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
          Madame Arielle Beaudin  
          Monsieur Alexandre Laganière  
          Monsieur Jean-François Robillard  
          Monsieur Gaëtan Gagné  
          Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil souhaite se prévaloir de l'option de la collecte par camionnette (pick-up) sur son territoire et en avise la MRC des Pays-d'en-Haut.

**RÉSOLUTION NO. 2024-092**

**Autorisation de signature – Avenant – Convention de subvention pour le financement de projets d’habitation – Projet Viv’en Logis**

ATTENDU QUE le projet d’habitation Viv’en LOGIS, situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle a été déposé à la Société d’Habitation du Québec dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU les résolutions 2021-084 et 2022-098 relativement à la signature de la *Convention de subvention pour le financement de projets d’habitation*;

ATTENDU l’avenant de la *Convention de subvention pour le financement de projets d’habitation* ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridique à signer, pour et au nom de la ville, l’avenant de la Convention de subvention pour le financement de projets d’habitation, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2024-093**

**Émission d’obligations – Résolution de concordance et de courte échéance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Sainte Adèle souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 161 000 \$ qui sera réalisé le 8 avril 2024, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1054-2005	180 800 \$
1143-2010	10 600 \$
1173-2012	508 000 \$
1184	344 600 \$
1214	20 100 \$
1215	38 600 \$
1216	37 900 \$
1219	16 100 \$
1226	447 000 \$
1226	15 200 \$
1235	126 374 \$
1237	115 600 \$
1238	60 800 \$
1238	248 300 \$
1238	19 100 \$
1240	323 774 \$
1250	87 600 \$
1252	340 000 \$
1253	204 800 \$
1254	457 130 \$
1287	508 500 \$
1287	1 016 122 \$
1317	1 017 000 \$
1330	1 017 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1143-2010, 1173-2012, 1214, 1215, 1216, 1219, 1226, 1235, 1237, 1238, 1240, 1250, 1252, 1253, 1254, 1287, 1317 et 1330, la Ville de Sainte Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :  
C.D. DE LA VALLEE DES PAYS D'EN HAUT  
218, RUE PRINCIPALE  
SAINT SAUVEUR, QC  
J0R 1R0
8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1143-2010, 1173-2012, 1214, 1215, 1216, 1219, 1226, 1235, 1237, 1238, 1240, 1250, 1252, 1253, 1254, 1287, 1317 et 1330 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



### **RÉSOLUTION NO. 2024-094**

#### **Autorisation de signature – Lettre d’entente #25 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU la lettre d’entente CBC#14 ajoutant un poste permanent à temps plein d’adjointe administrative / adjoint administratif – Service des loisirs PDC ainsi qu’un poste temporaire à temps partiel d’adjointe administrative / adjoint administratif – Service des loisirs PDC pour la haute saison ;

ATTENDU le départ à la retraite de Danielle Mercier, adjointe administrative à la Place des citoyens, le 31 mars 2024 ;

ATTENDU QUE la Place des citoyens doit être minimalement en opération 7 jours sur 7 pendant la période estivale, soit de la Fête nationale à la Fête du travail, pour conserver son titre de Bureau d’accueil touristique selon la définition du ministère du Tourisme;

ATTENDU les besoins opérationnels du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la Place des citoyens;

ATTENDU qu’à titre de projet pilote, les parties conviennent de modifier l’horaire de travail du poste d’adjoint administratif, d’abolir le poste temporaire à temps partiel d’adjoint administratif et de créer le poste saisonnier de préposé à l’accueil;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC#25 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice générale, la directrice des ressources humaines ainsi que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-095**

#### **Modification de la *Politique de remboursement des frais reliés à l’activité physique***

ATTENDU la résolution 2018-161 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 22 mai 2018 adoptant la *Politique de remboursement des frais reliés à l’activité physique*;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère du Service des ressources humaines, daté du 28 février 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**



POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte la *Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique révisée* laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la *Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique* en vigueur soit modifiée en conséquence.

**RÉSOLUTION NO. 2024-096**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente #5 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU certains besoins opérationnels ponctuels pour des durées spécifiques;

ATTENDU QUE les modalités de la garde commandée nécessitent une certaine flexibilité, qui ne sont pas prévues à la convention collective;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente SSI #5 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la directrice des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2024-097**

**Adjudication – Travaux de construction d'une traverse piétonne – Route 117 – ST-2317-T-2**

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de construction d'une traverse piétonne – Route 117;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Monco Construction inc.	333 953,54 \$
- Naxo Construction (9220-9733 Québec inc.)	386 086,05 \$
- Inter Chantiers inc.	415 260,78 \$
- Entreprise Gibelco inc.	471 914,89 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 28 février 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
          Madame Arielle Beaudin  
          Monsieur Alexandre Laganière  
          Monsieur Jean-François Robillard  
          Monsieur Gaëtan Gagné  
          Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat, conditionnellement à l'obtention de la subvention PAFFSR, pour les travaux de construction d'une traverse piétonne – Route 117 à l'entreprise Monco Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 290 457,52 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunts 1285 et 1322, remboursable sur une période de 15 ans.

**RÉSOLUTION NO. 2024-098**

**Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial - secteur pentes 40-80 - Phase 2 – chemin Chantecler - ST-2306-T-2**

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial - secteur pentes 40-80 - Phase 2 – chemin Chantecler;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mars dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Construction G-Nesis inc.	2 398 290,43 \$
- Excapro inc.	2 701 881,39 \$
- Construction Monco inc.	2 781 519,24 \$
- 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	2 905 759,44 \$
- Inter Chantiers inc.	4 217 142,96 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 13 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Jean-François Robillard**



POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial - secteur pentes 40-80 - Phase 2 – chemin Chantecler, à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 085 923,40 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement 1339.

**RÉSOLUTION NO. 2024-099**

**Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires – Contrôle qualitatif pour les travaux de réfection des infrastructures des pentes 40-80-Phase 1**

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 27 février 2024;

ATTENDU QUE le mandat initial octroyé à 9139-6903 Québec inc. (Dec Enviro) est de l'ordre de 22 775 \$, plus les taxes applicables, et que l'octroi des honoraires supplémentaires fait en sorte que le seuil de 25 000\$ en engagement envers ce fournisseur sera dépassé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le paiement d'honoraires de surveillance des travaux supplémentaires à la firme 9139-6903 Québec inc. (Dec Enviro), pour un montant de 12 000 \$ incluant les taxes ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1330.

**RÉSOLUTION NO. 2024-100**

**Nomination – Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPESP)**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Richard Allard**



POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur le conseiller David Huggins-Daines soit nommé à titre de délégué principal et que monsieur le conseiller Richard Allard, soit nommé à titre de substitut, pour siéger au comité politique du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPESP).

**RÉSOLUTION NO. 2024-101**

**Recommandation de paiement #3 provisoire – Travaux de réfection infrastructures - Morin et secteur Paysan – ST-2301**

ATTENDU la recommandation de paiement #3 préparée par monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint aux Services techniques et hygiène du milieu, datée du 5 mars 2024, pour les travaux de réfection infrastructures - Morin et secteur Paysan;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #3 provisoire pour les travaux de réfection infrastructures - Morin et secteur Paysan, soit un montant de 144 440,56 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excapro inc. et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt #1287, #1287-1 et #1287-2 ;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

**RÉSOLUTION NO. 2024-102**

**Attestation — Projet multi résidentiel - rue du Cap**

ATTENDU le projet multi résidentiel rue du Cap du promoteur 9408-0249 Québec inc. – Groupe Mainland;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation (CA) est requise pour les travaux touchant directement les milieux humides auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER la greffière et directrice des Services juridiques à délivrer, au nom de 9408-0249 Québec inc. – Groupe Mainland, un certificat attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre de la réalisation du prolongement du réseau d'aqueduc du projet multi résidentiel, rue du Cap;

QUE la Ville s'engage à acquérir le réseau d'aqueduc et ses prolongements, lors de la cession des infrastructures du projet, conditionnellement à ce que toutes les obligations prévues au protocole signé entre les parties soient complétées et approuvées, notamment :

- Que les travaux soient conformes aux plans et devis approuvés par les Services techniques et hygiène du milieu;
- Le pavage des routes;

### **RÉSOLUTION NO. 2024-103**

#### **Recommandation de paiement # 6 – Démolition, construction et aménagement – Chalet du Lac Rond – ST-2308**

ATTENDU la recommandation de paiement #6 préparée par madame Julia Lianis, chef de division – Actifs et projets spéciaux aux Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de démolition, construction et aménagement – Chalet du Lac Rond ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #6 pour les travaux de démolition, construction et aménagement du Chalet du Lac Rond, soit un montant de 157 448.25 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Cadrin Consultants inc. FASRS Cadrin & Co.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1321 ;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-104**

#### **Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet conventionnel rue du Valais – phase 2 sur les lots 6 249 762 et 5 935 854**

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur Gestion Gilles Laurence Ltée, représenté par monsieur Gilles Laurence, concernant des travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet conventionnel rue du valais – phase 2 sur les lots 6 249 762 et 5 935 854, cadastre du Québec;

ATTENDU la résolution 2023-207, approuvant le plan image tel que présenté pour ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**



POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les travaux de construction proposés par le promoteur Gestion Gilles Laurence Ltée, représenté par monsieur Gilles Laurence, avec les plans datés du 20 juillet 2023, préparé par Jean-François Bastien ing.de la firme Équipe Laurence;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, Gestion Gilles Laurence Ltée, représenté par monsieur Gilles Laurence et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

**RÉSOLUTION NO. 2024-105**

**Octroi de contrat – Fourniture d'une boîte modulaire (boîte à tranchée) - ST-2404-T-MEC**

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture d'une boîte modulaire (boîte à tranchée) ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

- |                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| - United Rentals | 28 259.06 \$ (taxes incluses) |
| - Leiko inc.     | 29 883.06 \$ (taxes incluses) |

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 6 mars 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Leiko inc.*, plus bas soumissionnaire et le seul conforme, pour un montant de 25 990,92 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION NO. 2024-106**

**Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires – Surveillance des travaux – Réfection des infrastructures des rues Valiquette et Maurice-Aveline**

ATTENDU les résolutions 2022-103 et 2023-402 adoptées lors des séances ordinaires du 21 mars 2022 et du 16 octobre 2023;



ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 4 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le paiement des honoraires de surveillance supplémentaires à Parallèle 54 Expert-Conseil inc., pour un montant de 20 000\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1317.

**RÉSOLUTION NO. 2024-107**

**Autorisation de paiement - Honoraires professionnels – Surveillance - Chalet du lac Rond**

ATTENDU la recommandation de madame Julia Lianis, Chef de division – Actifs et projets spéciaux des Services techniques et hygiène du milieu;

ATTENDU la résolution 2023-372 adoptée par le conseil à la séance ordinaire du 18 septembre 2023 autorisant le paiement des mandats octroyés à DWB Consultants pour les modifications apportées aux plans et devis pour la réfection du chalet du lac Rond;

ATTENDU QUE le montant des offres de service de surveillance de chantier, dans les spécialités de structure et de mécanique-électrique, à taux horaires et selon un montant forfaitaire par visite de chantier, doit être augmenté en fonction du temps réel passé pour les services durant la construction par la firme d'ingénierie;

ATTENDU QUE le montant pour fournir les services jusqu'au parachèvement du chantier est estimé à 20 000\$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le paiement des honoraires des services professionnels pour les plans et devis pour la réfection du chalet du lac Rond, à la firme DWB Consultants, pour un montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1321.

## **RÉSOLUTION NO. 2024-108**

### **Octroi de contrat – Contrôle de qualité laboratoire – Divers dossiers**

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs pour le contrôle de qualité laboratoire pour les dossiers suivants :

- ST-2306-L-MEC (Pentes 40-80 phase 2)
- ST-2332-L-MEC (Stabilisation talus Valiquette)
- ST-2302-L-MEC (PRR 2024)

ATTENDU QUE quatre (4) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants:

- |                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| - DEC Enviro               | 61 994.52 \$ (taxes incluses) |
| - Solmatech                | 70 745.61 \$ (taxes incluses) |
| - Groupes ABS              | 72 202.00 \$ (taxes incluses) |
| - Qualilab Inspection inc. | 74 808.48 \$ (taxes incluses) |

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 7 mars 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *DEC Enviro*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 53 920 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement 1339 pour le dossier ST-2306
- Règlement 1348 pour le dossier ST-2332
- Règlement 1347 pour le dossier ST-2302

## **RÉSOLUTION NO. 2024-109**

### **Autorisation de signature – Entente de partage de l'aide financière de base pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire collaborer à la réalisation d'un « Plan de protection des sources d'eau potable en partenariat » avec les villes de Prévost, Piedmont, Saint-Sauveur, Village de Val-David, Val-Morin, Sainte-Lucie-des-Laurentides et Sainte-Agathe-des-Monts (ci-après Les Parties);

ATTENDU QUE les Parties ont convenu qu'ils assumeront les coûts associés à la réalisation du Projet selon une répartition préétablie;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a présenté une demande d'aide financière en partenariat avec les Municipalités de Sainte-Adèle, Prévost, Piedmont, Saint-Sauveur, Village de Val-David, Val-Morin, Sainte-Lucie-des-Laurentides et Sainte-Agathe-des-Monts pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable auprès du *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)* et se définit ainsi comme organisme demandeur;

ATTENDU QUE le MELCCFP a accordé une aide financière couvrant 70 % des dépenses des Parties pour un montant maximal de 171 829,70 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme sera fiduciaire de cette aide financière et qu'elle doit redistribuer les montants de cette aide financière aux Parties selon cette entente;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation du Projet, les Parties souhaitent définir les conditions et modalités de répartition de cette aide financière;

ATTENDU QUE les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permettent à toute municipalité de conclure une entente avec toute autre municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la signature de l'« Entente de partage de l'aide financière de base pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable » à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, la Ville de Saint-Jérôme, la Ville de Prévost, la Municipalité de Piedmont, la Ville de Saint-Sauveur, la Municipalité de Val-Morin, la Municipalité du Village de Val-David, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et l'organisme de bassin versant de la Rivière du nord (Abrinord), tel qu'il appert au document joint à la présente;

QUE le conseil autorise le directeur des Services techniques et hygiène du milieu à signer l'entente de partage de l'aide financière de base pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-110**

##### **Autorisation de signature – Protocole d'entente – rues Morin/Contrechant – Les Constructions Raymond inc.**

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur Les Constructions Raymond et fils inc., représenté par monsieur Pascal Raymond, concernant des travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet conventionnel rues Morin/Contrechant sur les lots 2 524 810, 2 524 811, 2 231 474, 2 524 812 et 2 524 809, cadastre du Québec ;

ATTENDU les résolutions 2023-054 et 2023-297, approuvant le plan image tel que présenté pour ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines



## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les travaux de construction proposés par le promoteur Les Constructions Raymond inc., représenté par monsieur Pascal Raymond, avec les plans datés du 20 décembre 2023, préparé par Francis St-Aubin Fournier ing.de la firme Équipe Laurence;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, Les Constructions Raymond et fils inc., représenté par monsieur Pascal Raymond et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-111**

#### **Demande de dérogation mineure – Lot 2 492 585 (rue du Sommet-Vert)**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

### **Résolution du CCU – 2024-031**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 492 585 (rue du Sommet-Vert)** afin de permettre la construction d'un garage détaché en cour avant, à une distance de 19,69 mètres de la ligne avant de la propriété, alors que l'article 319 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres d'une voie de circulation lorsqu'un garage est situé en cour avant, et de permettre que le pourcentage d'espace naturel pour l'ensemble de la propriété soit de 75 %, alors que la fiche type de milieu T3.1 exige un minimum de 80 %, afin de permettre la construction d'un garage détaché ;

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Adam Masson Godon, arpenteur-géomètre en date du 3 novembre 2023, sous le numéro 8957 de ses minutes et des plans de construction préparés par Audrey Lewis en date du 4 février 2024.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-112**

#### **Demande de dérogation mineure – 2221, chemin du Bord-du-Lac**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines



## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

### **Résolution du CCU – 2024-032**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2221, chemin du Bord-du-Lac**, afin de permettre la construction de trois (3) murs de soutènement d'une hauteur maximale de 4 mètres sans palier, alors que l'article 205 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite la hauteur d'un mur de soutènement à 3 mètres sans palier, afin de construire un abri d'auto ;

Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8142 de ses minutes et des plans signés et scellés par L.S Brzezinski, ingénieur.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-113**

#### **Demande de dérogation mineure – 400, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

### **Résolution du CCU – 2024-033**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **400, boulevard de Sainte-Adèle**, afin d'autoriser pour le lot 3 889 303 du cadastre du Québec, un empiètement du stationnement dans la cour avant le long du boulevard de Sainte-Adèle de 2,11 mètres, alors que le PPCMOI (résolution 2023-332) permettait un empiètement de 60 cm par rapport à la ligne avant de lot le long du boulevard de Sainte-Adèle, afin d'aménager une aire de stationnement ;

Le tout, tel que montré au plan de travail préparé par Équipe Laurence, en date du 28 février 2024, dossier 51-21601.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-114**

#### **Demande de dérogation mineure – 955, rue Saint-Gabriel**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-034**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **955, rue Saint-Gabriel**, afin d'autoriser, pour le lot 3 889 659 du cadastre du Québec, que le pourcentage du front bâti sur la ligne avant donnant sur la cour avant secondaire (rue Saint-Gabriel) soit de 32,76 %, alors que la fiche type de milieu T4.2 exige un minimum de 50 %, afin d'y construire un bâtiment multifamilial ;

Le tout, tel que montré sur le certificat d'implantation préparé par Sylvain Héту, arpenteur-géomètre, en date du 16 mai 2023, sous le numéro 4172 de ses minutes.

**RÉSOLUTION NO. 2024-115**

**Demande de dérogation mineure – Lot 3 888 148 (boulevard de Sainte-Adèle)**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-035**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 888 148 (boulevard de Sainte-Adèle)**, afin d'autoriser la construction projetée d'un bâtiment commercial :

- Ayant une marge avant le long du boulevard de Sainte-Adèle de 11 mètres, alors que les articles 141 et 655 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exigent une marge avant de 15 mètres minimum ;
- Ayant une marge avant secondaire de 10 mètres par rapport à la rue de l'Orée-des-Bois, alors que l'article 655 du même règlement exige une marge avant secondaire de 15 mètres ;
- Ayant trois (3) cases de stationnement en cour avant secondaire, alors que l'article 658 du même règlement l'interdit ;
- Ayant un mur de 12,75 mètres, sans décoché, le long d'une rue alors que l'article 150 du même règlement limite un mur à 12 mètres de long, sans décoché, le long d'une rue.

Le tout, tel que montré sur le plan d'implantation préparé par Mylène Pagé-Labelle, arpenteure-géomètre, en date du 12 février 2024, sous le numéro 1129 de ses minutes et du document de présentation préparé par DKA en date du 12 février 2024, dossier 22247B.

**RÉSOLUTION NO. 2024-116**

**Demande de dérogation mineure – 555, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-036**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **555, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre, pour remplacer les enseignes modulaires existantes :

- Que deux (2) enseignes modulaires soient implantées alors que l'article 308 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite à une enseigne modulaire là où l'affichage de type « routier » est autorisé ;
- Que la hauteur de l'une de ces enseignes modulaires soit de 9,14 mètres alors que l'article 304 du même règlement limite la hauteur à 6 mètres ;

Le tout, tel que montré aux croquis préparés par Grafic Enseignes et aux photos fournies par le propriétaire.

**RÉSOLUTION NO. 2024-117**

**Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

**Résolution C.C.U. 2024-024**

Lot 2 230 418, chemin du Lac Renaud  
- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2024-025**

1796, rue des Mélèzes  
- **Construction**



**Résolution C.C.U. 2024-026**

555, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

**Résolution C.C.U. 2024-027**

1007, rue Sigouin

- Rénovation

**Résolution C.C.U. 2024-028**

910, rue Valiquette

- Rénovation

**Résolution C.C.U. 2024-029**

49, rue Morin

- Enseigne

**Résolution C.C.U. 2024-030**

Lot 5 065 624, rue du Surplomb

- Construction

**RÉSOLUTION NO. 2024-118**

**Abandon – Projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Lot 2 232 799, chemin du Lac-Léon**

ATTENDU le premier projet de résolution 2024-053 adopté lors de la séance ordinaire du 19 février 2024 pour une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à régulariser le lot 2 232 799, sur le chemin du Lac-Léon, qui possède une superficie de 4 008,9 mètres carrés alors que la réglementation prévoit une superficie minimale de 5 000 mètres carrés ;

ATTENDU l'arrêt de la procédure ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil arrête les procédures du projet telles que présentées en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* sur le lot 2 232 799 sur le chemin du Lac-Léon ;

QUE le montant perçu pour la demande soit remboursé dans son entièreté, puisque la demande n'aurait pas dû être considérée comme recevable ;

D'ABROGER la résolution 2024-053.

**RÉSOLUTION NO. 2024-119**

**Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation du délai de concordance**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté, le 13 février dernier, une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 467-2023 ;

ATTENDU QUE la modification est apportée en réponse à une demande de la Ville de Sainte-Adèle et qu'elle vise la modification du périmètre urbain et la planification de deux secteurs de développement sensibles ;

ATTENDU QUE l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que la municipalité doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance ;

ATTENDU QUE la modification du schéma d'aménagement n'affecte aucune autre municipalité que la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE l'exigence de concordance implique notamment l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour deux secteurs stratégiques et que la préparation de ces documents requiert du temps, notamment en raison des consultations publiques qui doivent être tenues et du travail administratif requis par un tel document ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut prendre le temps nécessaire pour informer et consulter sa population correctement ;

ATTENDU QUE des études techniques sont requises, afin de valider la viabilité du programme avant l'adoption de celui-ci ;

ATTENDU QU'il sera extrêmement difficile de respecter le délai de conformité de 6 mois à partir de février 2024, sans compromettre la qualité du travail à effectuer ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un délai additionnel de 6 mois à celui prévu par la Loi, conformément à la *Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour se conformer aux modifications du schéma d'aménagement et de développement rendues nécessaires par l'adoption du règlement.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-120**

##### **Nomination d'un membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU QUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, un siège citoyen est disponible au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 26 février 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Joanne Beauregard à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, du 18 mars 2024 au 31 décembre 2024.

**RÉSOLUTION NO. 2024-121**

**Demande d'urbanisme – Refus – Demande de modification réglementaire (rue Alexis – « Relief Nord »)**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de modification de la réglementation d'urbanisme, afin d'autoriser la mise en place de bâtiments multifamiliaux de quatre (4) unités (4plex) dans le projet « Relief Nord » (Zone T3.3-004), alors que le maximum d'unité autorisé par bâtiment dans cette zone est de trois (3) (triplex) ;

ATTENDU QUE l'objectif du demandeur est, notamment, d'augmenter la rentabilité de son projet, d'augmenter l'offre de logements, de diminuer l'occupation bâtie au sol et d'augmenter la diversité de logements offerts ;

ATTENDU QUE le projet « Relief Nord » a déjà fait l'objet d'une autorisation de son plan d'ensemble par la résolution 2023-336 et d'une autorisation de signature d'un protocole d'entente pour la réalisation des travaux municipaux par la résolution 2024-081 ;

ATTENDU QUE le projet proposait une offre de logement différente de ce qui est déjà offert ou en développement sur le territoire ;

ATTENDU QUE le changement de type de bâtiment autorisé affecterait négativement l'ambiance du quartier tel que planifié ;

ATTENDU QUE l'évaluation du projet a été faite dans un contexte et qu'effectuer cette modification aurait comme conséquence de forcer la reprise de l'analyse complète du projet ;

ATTENDU QUE le CCU ne juge pas opportun d'apporter la modification demandée, cette version du projet ne permettant pas d'atteindre l'objectif du plan d'urbanisme de diversifier l'offre de logement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil refuse la demande de modification réglementaire.

**RÉSOLUTION NO. 2024-122**

**Demande d'urbanisme – Refus – Demande de modification réglementaire (1900, boulevard de Sainte-Adèle)**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de modification de la réglementation d'urbanisme pour un bâtiment multifamilial de 91 unités et de quatre (4) étages ;

ATTENDU QUE l'objectif du demandeur est, notamment, d'augmenter la rentabilité de son projet et d'augmenter l'offre de logements ;

ATTENDU QUE le zonage où se situe l'immeuble autorise un maximum de 6 unités par bâtiment ;

ATTENDU QU'il faudrait un projet d'une qualité hors du commun pour considérer la modification proposée ;

ATTENDU QU'un bâtiment de quatre (4) étages, si près du boulevard de Sainte-Adèle, de même que son impact visuel, puisqu'il serait érigé sur un promontoire, sont inacceptables ;

ATTENDU QUE plusieurs autres bâtiments de six (6) unités ont été érigés dans ce secteur ;

ATTENDU QUE la demande ne permet pas de respecter les objectifs du plan d'urbanisme au sujet de la préservation du caractère villageois et de villégiature de Sainte-Adèle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil refuse la demande de modification règlementaire.

**RÉSOLUTION NO. 2024-123**

**Autorisation de signature – Cession pour frais de parc - rue du Grand-Héron**

ATTENDU la résolution 2022-196 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 mai 2022 et la résolution 2022-357 adoptée à la séance du conseil municipal du 17 octobre 2022 ;

ATTENDU le protocole d'entente signé le 17 novembre 2022 ;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite procéder à la cession des lots 6 519 894 et 6 519 895 pour frais de parc ;

ATTENDU QUE la cession de rue et d'infrastructures, de même que les servitudes de passage identifiées au plan, se fera lorsque les travaux seront parachevés conformément au protocole d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la cession des lots 6 519 894 et 6 519 895 pour frais de parc du projet, afin que le promoteur Société en commandite Melbourne VI puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-124**

#### **Octroi de contrat – Acquisition d'une fourgonnette**

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 14 mars 2024 ;

ATTENDU QUE, des huit concessionnaires contactés, deux ont transmis les informations suivantes pour des véhicules disponibles :

<b>Noms des concessionnaires</b>	<b>Modèle du véhicule</b>	<b>Prix soumis (taxes incluses)</b>
Alliance Ford (Ste-Agathe)	Ford Transit T250 blanc, 4x4 (71 000 km)	66 675,15 \$
Lachute Ford	Ford Transit T250 4x4 NEUF	78 183,00 \$

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 13 mars 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'achat d'un véhicule neuf de la marque Ford Transit T250 auprès du concessionnaire Lachute Ford, pour un montant de 68 000 \$, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER l'achat des équipements, d'une valeur approximative de 6 700 \$, taxes incluses, tel que le recouvrement de sol de l'aire de chargement, le traitement antirouille, la cloison derrière les bancs et un gyrophare ;

QUE le conseil autorise monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et des technologies de l'information, à signer le contrat de vente du concessionnaire automobile ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-125**

#### **Autorisation de signature – Entente pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la signature de l'entente pour l'obtention d'une subvention, dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*, à intervenir entre la Ville et le ministre de l'Emploi et Développement social, selon les termes et modalités mentionnés, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre le ministre de l'Emploi et Développement social et la Ville.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-126**

#### **Approbation du bilan 2023 du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)**

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2023 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le bilan 2023, dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-127** **AVIS DE MOTION**

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1171-2012-1 modifiant le *Règlement numéro 1171-2012* décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-128**

#### **Règlement 1290-3 modifiant le *Règlement 1290 concernant les terrasses* – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



QUE le Règlement 1290-3 modifiant le *Règlement 1290 concernant les terrasses*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-129**

**Règlement 1314-2021-Z-12 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le Schéma d'aménagement et certaines dispositions générales – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Règlement 1314-2021-Z-12 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le Schéma d'aménagement et certaines dispositions générales, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-130**

**Règlement 1314-2021-PC-5 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Règlement 1314-2021-PC-5 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-131**

**Règlement 1314-2021-PIIA-2 modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117) – ADOPTION**



**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1314-2021-PIIA-2 modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117), soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration –736 613,69 \$ pour la période du 10 au 16 février 2024
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 44 109,40 \$ pour la période du 17 au 23 février 2024.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 767 522,61 \$ pour la période du 24 février au 1<sup>er</sup> mars 2024.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 944 771,80 \$ pour la période du 2 au 8 mars 2024.
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 970 767,91\$ pour la période du 9 au 15 mars 2024.
- f) Liste des comptes à payer au montant de 2 194 838,41 \$ pour le mois de janvier 2024 incluant certaines factures du mois de décembre 2023 totalisant 170 344,88 \$.
- g) Engagements au montant de 536 530,71 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée contractuelle (éducatrice spécialisée) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1347

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1348

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche de personnel saisonnier | Manœuvres au Service des travaux publics

Dépôt – Dépassement de coût – Renouvellement des contrats annuels pour l'entretien des applications des logiciels

Dépôt de la trésorière – Rapport des activités de la trésorière en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

\*\*\*\*\*



**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2024-132**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 20 h 59

\*\*\*\*\*

---

Mme Michèle Lalonde  
Mairesse

---

Me Audrey Senécal  
Greffière et directrice des Services juridiques